



Problème rupture de PACS

Par **cdurlavie**, le **22/10/2016** à **16:16**

Bonjour,

J'ai demandé une rupture de pacs unilatérale par voie d'huissier or mon ex refuse d'aller retirer la lettre chez l'huissier : il a déjà eu un rappel.

Nous vivons dans une maison en indivision que nous avons mis en vente à prix au-dessus du marché : sa condition pour la mise en vente...

Quand pourrais-je quitter le domicile pour aller vivre ailleurs en attendant la vente car ça risque d'être long du fait du prix... sans être redevable des charges courantes de la maison car son but est de faire traîner la vente, il refuse la séparation...

Le pacs pourra-t-il tout de même être dissout même s'il ne retire pas la feuille, il a 3 mois (inscrit sur la lettre d'huissier...) ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **18:43**

Bonjour,

Pourquoi l'huissier ne se déplace-t-il pas ?

Par **cdurlavie**, le **22/10/2016** à **19:54**

L'huissier sait déplacer une fois mais il était absent puis il a envoyé un courrier de rappel...

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **21:01**

Bsr,

Si je vous lis bien, même s'il reçoit le document (et vous avez respecté la procédure), cela ne changera pas grand chose au niveau du logement.

Concernant celui-ci, sauf prise en charge par votre ex, vous devez payer les charges (copro, impôts) liées à votre moitié d'indivision.

Vous pouvez essayer d'obtenir d'un juge une décision de vente par licitation, mais cela s'avérera long et il faut commencer par confier votre cas à un avocat.